LAZARE

POUR HITLER OU CONTRE L'EUROPE



ÉDITIONS EUGÈNE FIGUIÈRE
PARIS — 166, Boulevard Montparnasse — PARIS


SHOUT
SHARE
IT

PARIS
E. FIGUIÈRE, Éditeur

S. P.

POUR HITLER ou CONTRE L'EUROPE

LAZARE

DU MEME AUTEUR

Les Mensonges de la Guerre, une brochure (novembre 1918), *épuisé*.

Les Mensonges de la Guerre (Rassegna Internazionale), mai-novembre 1921.

A l'origine du Mensonge (André Delpeuch, Paris), juin 1925. 8 francs

En vente chez l'auteur 2 rue Devilliers Marseille

LAZARE

POUR HITLER OU CONTRE L'EUROPE

A L'ENSEIGNE DES DEUX FIGUIERS



ÉDITIONS EUGÈNE FIGUIÈRE
166, BOULEVARD MONTPARNASSE, 166 — PARIS

Copyright by Lazare, 1934
Tous droits réservés

J'écris ces lignes dans le désarroi d'une époque impuissante à concilier ses tendances et ses appétits, ses besoins et ses principes

Les mensonges les plus scandaleux et les plus vils n'ont pas, impunément, vicié l'atmosphère de la France.

Ce peuple n'a plus de foi, parce qu'on a abusé de sa foi. Ce peuple n'a plus d'espoir, parce qu'on a leurré ses espoirs. Ce peuple n'a plus d'âme, car on a vendu son âme aux puissances de haine, de meurtre et d'argent.

Rien ne subsiste, dans le bouleversement général, que l'effrayante crédulité d'une nation qui, ne trouvant plus en elle, la force de réagir, apprête aux fauteurs d'aventures, le support de son inertie.

Des centaines de milliers d'hommes sont morts, et des millions d'hommes souffrent, parce qu'on les a trompés ; et quiconque

veut détourner de l'erreur cette foule pitoyable voit se dresser contre lui, dans un monstrueux assemblage, les dupeurs et les dupés, les victimes et les profiteurs.

On disait, en 1914 : « Nous faisons la guerre du Droit et de la Civilisation. » On disait, en 1919 : « Nous faisons la paix de la Justice. »

Chacun sait aujourd'hui que la civilisation n'est pas le meurtre. Chacun sait aujourd'hui que l'aveu extroqué fausse la Justice. Chacun sait aujourd'hui que la Serbie n'avait pas le droit d'armer, à Sérajevo, le bras des assassins; que la France n'avait pas le droit de soutenir, au prix d'un mensonge, la Russie à laquelle ne la liait, constitutionnellement, nul traité ; que l'Angleterre n'avait pas le droit de sortir, à son tour, d'une apparente neutralité, pour tenir, dans le scénario préparé, le rôle qui lui revenait.

Pourquoi tous ces mensonges, que commandait ou qu'inspirait, à l'heure du péril ou de la curée, la raison d'Etat, n'ont-ils pas été, après coup, honnêtement démentis, ou prudemment éliminés ?

On avait abrité la force derrière le droit, et cela était humain. Mais ce qui fut diabolique, ce fut de persévérer dans l'équivoque, alors que sa reconnaissance ne pouvait remettre en cause le résultat acquis.

J'entends que l'on voulait sauver, en les mantenant au pouvoir, les chefs qui, dans les pays proclamés victorieux, avaient voulu la guerre. Mais, sur ce terrain, le temps à désormais fait son œuvre. Sous nos yeux, les hommes sanglants trébuchent, un par un, de la folie dans la mort, ou de la maladie dans l'oubli. Un Daladier ou un MacDonald ne sont en rien solidaires de Viviani ou de Grey. Isvolski, qui complotait avec Poincaré, ou Pachitch, qui se signait en prononçant le nom du Tzar, ont survécu de peu au couronnement de leur œuvre. Pourquoi lier à ces cadavres le sort des générations qui nous pressent ?

Ce fut une faiblesse d'esprit dont il est

temps de nous affranchir que d'asseoir notre destin sur la permanence d'une erreur. Partout les étrangers nous ont devancés dans la répudiation de ce lourd héritage de fautes et de vexations. Attendrons-nous, pour y succomber, d'être seuls à supporter, par forfanterie, ou pusillanimité, ce poids sur nos épaules; et comptons-nous prolonger seuls, jusqu'à la faillite, la « tragique comptabilité du sang ? »

Partout, autour de nous, s'éveillent les consciences et les Nations ?

A quand notre réveil ?

Un homme est désormais au pouvoir, de l'autre côté du Rhin, dont l'ascension fut faite de l'explosion de forces latentes, et dont la grandeur s'érige sur nos maladresses.

Son avènement condamne, dès maintenant, l'immoralité et sanctionne la ruine d'une politique à courte-vue qui tendait, pour que règnât la Démocratie, à diviser l'Allemagne.

Ne l'avais-je pas dit, à satiété, aux signataires, bien intentionnés, encore que maladroits, de l'Appel aux Consciences, ou de l'Appel au Bon-Sens; ne l'avais-je pas crié, de toutes mes forces, dans le désert, qu'il ne nous appartenait pas, à nous qui nous proclamons les fils de la France Indivisible, de susciter, chez nos voisins, des divergences, ou de spéculer sur leur divorce ? Vous rêviez, pour je ne sais quel morcellement idéal, de deux Allemagnes. Or voici que

vous en avez créé de toutes pièces une *troisième*, avec laquelle il FAUT maintenant vous entendre, pour l'honneur de la France, et pour le salut de l'Europe... si vous aimez la paix, si vous voulez la paix.

Les avantages d'un tel accord seraient incalculables. Pour se comprendre, s'entr'-aider et se compléter, il suffirait à deux pays, longtemps rivaux, alors que rien de fondamental ne les sépare, de se désister d'une lutte où s'épuise le meilleur de leurs énergies. L'Europe ainsi purifiée retrouverait sa stabilité, et pourrait enfin s'adapter au cours de ses nécessités historiques, géographiques, économiques, politiques, biologiques et morales.

Unifier l'Europe en la décapitant est une aberration. Ni Strasbourg, ni Anvers, ni Prague, ni Varsovie ne sont les Marches de l'Est; et nous ne pouvons, sans Berlin, endiguer le péril jaune, dont les premières vagues déferlent sur Moscou

La conciliation n'a plus rien, à ce coup, d'impossible ni de chimérique.

Il s'est gagné, depuis la fin de la guerre, maintes parties plus compliquées, sur l'échiquier diplomatique, qu'il faut seulement déblayer des obstacles qui semblent l'encombrer.

Une question de doctrine est, d'abord, à régler:

La France, qui se dit démocrate, et se veut libérale, se pose en adversaire irréductible de toute dictature étrangère qui menace son régime ou discrédite ses institutions.

Mais que devient, ici, l'autre principe, non moins solennellement affirmé: le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ?

N'y a-t-il pas, d'autre part, une tradition, qui donne, et a toujours donné, pour fondement à nos alliances l'intérêt national ? Réalisé, l'asemblage du Bonnet phrygien, de la Faucille et du Marteau, ressemblerait d'assez près, à ce que fut l'union de la Croix et du Croissant. Vous dites que vous réprouvez la Croix gammée; mais la Tzarine ne rendit-elle pas populaire chez nous la Svastika de Raspoutine ?

Vous pourriez donc, aujourd'hui, sans rien changer à votre coutume, vous appuyer sur l'Allemagne même dictatoriale.

Mais il faut s'entendre sur le sens des mots. Pour qu'il y ait dictature, il faut qu'il y ait coup de force : Brumaire, ou la Marche sur Rome. Lénine fut un dictateur, et Dollfus, que vous soutenez, est en passe de le devenir. Dans la révolution national-socialiste, je cherche le coup de force. Il est donc inopportun de prétendre encercler dans les *tranchées* de la *Liberté* le plébiscite d'un peuple qui déclare qu'il approuve ses gouvernants.

Le reproche de barbarie ou de cruautés hitlériennes, agité comme un épouvantail pour décliner tout accomodement, ne résiste pas davantage à un examen attentif.

Des incidents de rues, antérieurs à la prise de pouvoir, et provoqués le plus souvent par la violence des partis antagonistes se sont apaisés graduellement; et ceux des Français qui se posent en ennemis de l'Allemagne rougiraient de les exploiter en les exagérant s'ils connaissaient mieux leur propre histoire.

Des Israëlites ont dû renoncer à toute vie publique, quitter Berlin, et cela les indigne. Mais la France, qui ne s'est jamais élevée contre les pogroms russes ou roumains, la France dont les rois ont *révoqué l'édit* qui protégeait ceux d'entre les Protestants qui avaient survécu au massacre, et qui furent recueillis par l'Allemagne, la France devrait, ici, se taire.

Le Troisième Reich n'a pas besoin de savants *juifs*: Einstein émigre. Notre Première République n'avait pas besoin de savants *français:* elle a guillotiné Lavoisier.

Avec des nuances dans la cruauté, le mouvement antisémite a, comme toutes les répressions, un fondement économique. Rien ne garantit que, si la France se trouvait brusquement aux prises avec les difficultés effroyables auxquelles l'Allemagne doit faire face, elle ne réagirait pas de la même manière.

C'est des Israëlites eux-mêmes qu'il dépend, en période normale, de se rendre tolérables aux Nations qui les accueillent.

En France l'amalgame est *en principe* effectué. Mais, entre la Révolution de 1789 qui leur ouvrit les portes de la Cité et la Révolution raciste, il s'est écoulé près d'un siècle et demi. Ceux des Israëlites allemands, actuellement demeurés dans leur pays, mettront certainement moins de temps à s'assimiler de nouveau, au gré des événements et de leur propre évolution, à la vie nationale.

Pour les autres, émigrés ou réfugiés de pays limitrophes, et qui avaient fait des bords de la Sprée un campement de nomades en marche vers l'occident, nous n'avons pas le droit d'empêcher l'Allemagne de s'opposer à leur pullulation.

C'est en Palestine, et non en Europe, que se dénouera la tragédie du peuple juif. Obtenu, ou imposé, ce retour à la Terre Promise rachètera pour lui des déboires séculaires et des persécutions, même immé-ritées.

Que les Juifs nationaux français en prennent leur parti. Ils doivent, cette fois encore, considérer exclusivement le profit du Pays, dont ils sont devenus, à tort ou à raison, alliés aux Francs-Maçons, la classe dirigeante.

Ce que les royalistes français ont fait, en 1914, en soutenant, chez eux, la République, pour aider la France, les démocrates de 1933 se doivent de le faire, en pactisant, avec les Faisceaux ou les Chemises brunes, si le salut de la France l'exige.

Les complications que soulèvent les soucis de prestige ne sont pas plus consistantes, encore que plus malaisées:

Vers la fin du XVIIIe siècle, des philosophes à système ont fait croire au peuple pense-menu qu'allait s'ouvrir pour lui l'ère de la Raison universelle; et ce Credo fut générateur des plus funestes sophismes.

La France avait libéré le monde, mais le monde devait consacrer la prééminence de la France. Quiconque la combattait était ennemi du genre humain. Signait-elle un traité, c'était charte universelle, appendice des Droits de l'Homme, annexe de l'Evangile. Songeait-elle à des Etats-Unis d'Europe, ce n'était jamais pour européaniser la France, mais pour franciser l'Europe.

C'est de cette exaltation grandiloquente, de cet égo-centrisme stérile qu'il faut nous dégager maintenant si nous voulons comprendre les temps nouveaux, nous plier aux

nécessités de l'heure, trouver un terrain d'entente où tous puissent collaborer sur un pied d'égalité.

Se réclamant d'un passé glorieux, mais périmé, la France a eu, jusque ici, la touchante mais périlleuse préoccupation d'avoir toujours raison. Or il n'est, pour y parvenir, qu'un moyen: savoir reconnaître ses torts.

C'est là la vraie raison en même temps que la vraie noblesse; et la justice commande de rendre justice à son adversaire.

L'avons-nous fait, et voulons-nous le faire ?... Telle est la dernière question.

« Parce qu'ils sont coupables, et parce qu'ils ont souscrit au Traité, les Allemands doivent payer, et nous devons nous méfier d'eux » ne cesse-t-on de répéter en France.

« Innocents ou coupables — ne cesse de répondre le Chancelier — nous avons assez payé; et vous nous devez des droits égaux parce que vous avez signé, après le Traité, le Pacte. »

Si la Morale n'intervient au différend nulle solution pacifique n'est possible.

Admettre la Morale où, jusque ici, tranchait la Force, c'est encore question de force, mais de force sur nous-mêmes ou de grandeur d'âme.

Les Allemands qui, d'être allés au bout de leur capacité d'exécution ou de résignation, ne sauraient rien ajouter à la vigueur dont

ils chargèrent, dès le début, l'honnêteté de leurs protestations, sont sans force pour nous obliger à aborder le problème sous cet angle. Mais notre conscience l'exige.

L'Allemagne est-elle coupable ou innocente ?

Si les Allemands sont responsables, c'est Clemenceau qui avait raison, il fallait occuper ou réoccuper le Rhin. Si les Allemands sont innocents je crois que tous les compromis ne servent de rien.

De même qu'on ne peut leur dire : « Vous êtes coupables, mais nous allons faire comme si nous l'avions oublié » — cela, les nationalistes français ne le veulent pas, et, théoriquement, ils ont raison — de même, il ne faut pas leur dire: « Vous êtes innocents, mais vous allez faire comme si nous n'avions jamais dit que vous étiez coupables. »

Ceci, moins encore que l'Allemagne de Stressemann, l'Allemagne de Hitler ne l'admettra, car elle prolonge une race qui a donné à l'humanité le juris consulte (1), qui

(1) Von Thering.

a dit: « Personne n'a le droit de renoncer à son droit. » Ainsi, ou nous n'avions pas le droit de renoncer aux réparations: ou ils n'ont pas le droit de renoncer au rétablissement de la vérité. Et, même si elle cessait de l'être par eux, la question ne cesserait pas de se poser pour nous.

J'avais obtenu, il y a dix ans, des signatures au bas d'une pétition, pour que fût amorcé un débat contradictoire. On l'estima prématuré: il est, aujourd'hui, tardif. Partielle, empirique, tiraillée au gré des contraintes sur les voies détournées de la procédure génevoise, la Révision, à laquelle j'aspirais, serait mesquine et inopérante.

Faut-il donc aux hommes de ce peuple tant de mystère et de complications pour déclarer, tout net, qu'ils se sont trompés, ou, plus exactement, qu'on les a trompés ? Sur les points où la preuve est faite, ou peut être faite en quelques lignes, pourquoi ne pas s'entendre, dès maintenant, et ne pas proclamer la vérité qui nous sauvera ?

Un assez grand nombre de livres ont déjà fait connaître, même en France, le sens exact des événements de 1914 et des années précédentes.

Pourquoi, sur les données acquises, ne confirmerait-on pas publiquement leur bien-fondé; et pourquoi la reconnaissance de ce bien-fondé n'entraînerait-elle pas, immédiatement une rétractation du jugement porté sur l'Allemagne, et un changement dans l'attitude de notre gouvernement à l'endroit de ses dirigeants ?

Un aveu brûle nos lèvres. Qui osera parler ?

Voici, pour ma modeste part, où je veux en venir, et ce que j'ai vainement demandé à tous les échos, depuis 1925:

J'ai établi, après de patientes recherches, que la thèse de l'ignorance par le quai d'Orsay de la mobilisation russe, le 31 juillet, après 7 heures du soir était inadmissible, et que ce mensonge nous rangeant irrévocablement aux côtés de la Russie, dans une guerre qui n'était pas la nôtre, innocentait l'Allemagne en ce qui nous concernait.

Qu'on lise, sans parti pris, les chapitres consacrés à cette découverte, dans la seconde partie du présent opuscule. Si j'ai raison, qu'on tire de ma démonstration toutes les conséquences qu'elle mérite; ou qu'on me ferme la bouche, en me démontrant que j'ai tort...

II

Je rappelle d'abord, brièvement, les faits.

Le gouvernement français a toujours indiqué que ce fut le 31 juillet 1914 que lui parvinrent les nouvelles des mobilisations autrichienne et russe. Mais les heures d'arrivée des télégrammes furent assez longtemps tenues secrètes.

Ce fut seulement le 9 août 1922 que, sur l'initiative de M. Mathias Morhardt, secrétaire de la Société d'Etudes documentaires et critiques sur la guerre, il fut révélé par M. R. Poincaré à M. F. Buisson, président de la Ligue des Droits de l'Homme, que le télégramme portant sur le Livre Jaune, le n° 118 et donnant avis au gouvernement français de la mobilisation russe, fut expédié de Saint-Pétersbourg le 31 juillet, à 10 heures 45 du matin et reçu à Paris le même jour à 20 heures 30 (1).

(1) Bulletin Officiel de la Société d'Etudes Documentaires et critiques sur la Guerre. Juillet-octobre 1922 pages 44 s. q. q.

De son côté M. R. Poincaré avait déclaré, le 16 mars 1921, dans sa VIe conférence sur les Origines de la Guerre: « ... vendredi, 31 juillet, M. Dumaine télégraphiait de Vienne à M. Viviani: « la mobilisation générale atteignant tous les hommes de 19 à 42 ans a été décrétée par le gouvernement austro-hongrois ce matin à la première heure » (1).

Et M. Poincaré ajoutait (2) : « Et *peu après*, le même jour, M. Viviani recevait ce message de M. Paléologue: « En raison de la mobilisation générale de l'Autriche et des mesures de mobilisation prises secrètement mais d'une manière continue par l'Allemagne depuis six jours, l'ordre de mobilisation générale de l'armée russe a été donné, la Russie ne pouvant, sans le plus grave danger, se laisser davantage devancer; en réalité elle ne fait que prendre des mesures militaires correspondant à celles prises par l'Allemagne » (3).

Du simple rapprochement de ces précisions surgit dans mon esprit un premier doute:

(1) Revue de la Semaine, 18 mars 1921. (Page 264).
(2) Id. ibid.
(3) Ce passage reproduit la Pièce 118 du Livre Jaune de 1914, p. 116.

Que le message de M. Paléologue (la pièce 118) ait été reçu par M. Viviani, le 31, PEU APRES la mobilisation austro-hongroise, *décrétée à la première heure,* ou PEU APRES le moment où l'ambassadeur Dumaine télégraphiait, il me semblait difficile de concilier le texte de la VIe Conférence avec les indications de la lettre du 9 août 1922.

Je crus bon de faire part de cette difficulté à M. F. Buisson et le priai d'intervenir auprès de l'ancien président du Conseil, ou de son successeur, qui était alors M. Herriot, pour obtenir l'indication exacte de l'heure à laquelle avait télégraphié M. Dumaine.

M. Poincaré se récusa (1) ; et, sur mes instances, la Ligue fut informée par le Président Herriot, le 16 février 1924, « *après des recherches qui avaient demandé un certain temps, et qui permettaient de répondre exactement* » que la dépêche Dumaine (le 115 du Livre Jaune) avait été expédiée de Vienne le 31 juillet, à 6 heures du matin, et reçue à Paris le même jour, à 20 h. 30 (2).

(1) Voir Appendices. Document I.
(2) Id. Doc. II.

J'obtenais ainsi, après deux ans et quatre mois une réponse à ma question. Mais cette réponse aggravait ma perplexité.

C'était à six heures du matin qu'avait été expédiée de Vienne la dépêche Dumaine (n° 115) dont l'envoi avait été suivi PEU APRES le même jour par la réception de la dépêche Paléologue (n° 118).

Or peu après six heures du matin (ou plus exactement cinq heures au cadran comparé de l'Europe centrale) ce n'était ni ne pouvait être à Paris 20 heures 30

Donc si la dépêche Paléologue avait bien été reçue à l'heure indiquée par le gouvernement français l'indication fournie par M. Poincaré conférencier était fausse. Et si la Sixième conférence exprimait la vérité, alors c'était le Quai d'Orsay qui la dénaturait.

Précisions et déductions furent publiées pour la première fois dans *L'Humanité* du 24 décembre 1925. Mais, contrairement à ce que j'espérais, elles passèrent presque inaperçues en France.

Seul Victor Margueritte, qui avait appuyé mes efforts d'une visite personnelle auprès de l'ancien ministre Bienvenu-Martin, s'intéressa à ce qu'il nommait « la probante correspondance ». Mais les écrivains, ou plutôt les chercheurs qui, s'étaient spécialisés avant lui dans l'étude de ces questions la négligèrent.

D'autre part, alors que l'érudit auteur du « Leitfaden zur Kriegsschuldfrage » le comte Max Mongelas m'avait écrit de Berlin que « mon dossier était d'un intérêt capital », et qu'il y avait là « une comédie d'hypocrisie, d'erreurs et de subterfuges, de même que d'incertitude du service diplomatique », je ne fus pas peu surpris de lire,

dans la Revue technique de cette ville *Die Kriegsschuldfrage* (n° de février 1925) (1) que ma publication en soi sans valeur, ayant trouvé un fort accès dans la presse allemande, pouvait facilement donner matière à de fausses conclusions.

L'auteur de la notice alléguait que « ma construction était pleinement trompeuse » et précisait que « Poincaré voulait seulement dire que Viviani avait REÇU la dépêche de Pétersbourg PEU APRES la dépêche de Vienne ».

(1) Pages 122 et 123.

Cette objection, contraire au génie de la langue et à la logique ne supportait pas l'examen :

Je concède que le mot « télégraphiait » peut induire en confusion si l'on substitue à l'idée immédiate, primitive, exprimée et directe d'expédition l'idée médiate, secondaire, imaginée et dérivée de réception. Mais cela même est illicite.

Essayez, pour vous en rendre compte, de remplacer le verbe qui prête à amphibologie (télégraphiait) par tout autre à votre convenance.

Ecrivez par exemple: « Le 31, à 6 heures, M. Dumaine prenait le train à Vienne; et PEU APRES le même jour M. Paléologue était reçu à Paris. »

Lira-t-on que M. Paléologue a été reçu PEU APRES *la réception* de M. Dumaine à Paris, ou PEU APRES *qu'il prenait le train,* à Vienne ?

C'est là toute la discussion de forme.

Mais il y a d'autres impossibilités:

Comment admettre que M. Buisson qui a reçu mes lettres, que MM. Herriot et Guernut qui ont pris la peine d'y répondre, que M. Viviani qui avait assisté à la Conférence du 16 mars 1921 (1) se soient abusés comme moi ?

Quelqu'un, à leur défaut, savait certainement ce qu'il voulait dire. Et c'était M. Poincaré lui-même. Pourquoi, lorsque la Ligue des Droits de l'Homme, lui a communiqué ma demande, n'a-t-il pas, le 18 décembre 1924, rétabli la vérité ou rectifié l'erreur touchant « le passage de ses Conférences de mars 1921, auquel je faisais allusion » (2) et qu'il connaît mieux que personne ?

Que fait-on de l'indication officielle du ministre-président Herriot: « Les deux avis

(1) Document I.
(2) Id. I.

de la mobilisation austro-hongroise et de la mobilisation russe seraient donc parvenus à Paris le même jour et à la même heure » (1) — à la même heure, et non l'un PEU APRES l'autre.

(1) Document II.

Méconnu en France par ceux en qui j'avais salué, au cours de la tourmente, des compagnons de ma pensée, et contredit par les Allemands, dans une thèse d'où leur justification dépendait, je ne me laissai point abattre. Les colonnes de *L'Humanité* m'étant désormais fermées, j'écrivis directement au Quai d'Orsay (1), et conservai par devers moi mon dossier dont la lente mise au point aboutissait, plus tard, à une nouvelle contradiction.

(1) Lettres à M. Herriot le 21 juillet 1926, et à M. Briand (Document IV) le 21 octobre 1926.

Un ouvrage de M. R. Poincaré, publié plusieurs années après la « probante correspondance » modifiait les positions.

Le texte de la dépêche Dumaine — dite cette fois 131 et non plus 115 — était notablement transformé; et les heures de départ et d'arrivée devenaient, sans aucune espèce de commentaire ou de justification: « Vienne, 31 juillet, 6 heures soir, reçu 20 heures 30 » (1).

Je m'adressai encore une fois au Quai d'Orsay, pour redemander, le 23 juin 1932, à M. E. Herriot, de retour à ce Ministère, l'autorisation vainement réclamée jusque alors de consulter les archives, et ne manquai pas de lui signaler la contradiction existant entre les renseignements officiels précédemment fournis par lui, et les récentes indications de l'ancien président de la République.

(1) Au Service de la France. L'Union sacrée. Page 45. — On ne disait pas en 1914: 20 h. 30. Cette annotation est donc certainement postérieure.

J'obtins, cette fois, une réponse, que je reproduis ici, in extenso:

Ministère des Affaires Etrangères — Service des Archives	République Française

Paris, le 30 Juin 1932.

« Par votre lettre du 23 juin dernier, vous avez exprimé le désir de consulter, au Ministère des Affaires étrangères, certaines pièces datées de juillet 1914.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que les Archives ne sont ouvertes aux recherches que jusque au 10 mai 1871. D'autre part, tous les documents relatifs aux origines de la guerre sont mis à la disposition de la Commission de publication instituée par décret du 20 janvier 1928. C'est à elle qu'il appartiendra, quand elle sera parvenue à la période visée, de publier le texte des documents qui vous intéressent;

elle ne manquera pas d'indiquer l'heure de départ de chacun d'eux avec toute la précision désirable. Dans ces conditions, mon Département ne peut se substituer à la Commission en donnant des informations fragmentaires qui tendraient à la dessaisir même partiellement, de la mission qui lui a été confiée. Dès lors, il ne m'est pas possible, à mon regret, de donner satisfaction à votre demande.

» Au surplus, vous trouverez des indications précieuses sur la mobilisation austro-hongroise dans le livre, qui fait autorité en la matière de M. Bernadotte Smith. (« Comment vint la Guerre », tome II, page 184 de la traduction française.) (1).

» Agréez, Monsieur, etc...

» Pour le Président du Conseil
Ministre des Affaires Etrangères.
Le Ministre Plénipotentiaire, Chef
du Service des Archives:
Signé: NOZELIN.

(1) Voir sur l'*Autorité* du professeur américain Bernadotte E. Schmitt « ma prise de positio1 dans une discussion sur la faute de la Guerre ». (*Evolution*, février, 1928).

Je répliquai, le 8 juillet 1932 que c'était, peut-être à la Commission qu'il appartiendrait, quand elle serait parvenue à la période visée, de publier le texte des documents. Mais, outre que nul des acteurs ou des témoins du drame de 1914, et peu même d'entre nous étions assurés, au rythme du précédent invoqué, de vérifier l'exactitude de cette publication à retardement, c'était aujourd'hui et non dans soixante deux ans que le démenti de M. Poincaré posait le problème; et qu'il fallait, non dans mon intérêt, mais dans l'intérêt de la vérité, établir si oui ou non le Gouvernement de 1914 connaissait, avant la visite de l'ambassadeur de Schoen, le 31 juillet, la mobilisation russe.

Il n'avait qu'un ordre à donner, qu'une pièce ou deux à se faire apporter personnellement, et la question où son autorité avait été engagée en 1925 et à laquelle il venait

de lier à Lausanne l'honneur de la France serait résolue... Je l'adjurais de donner cet ordre.

Ni M. Edouard Herriot, ni M. Paul Boncour, son successeur, à qui j'ai, encore une fois, écrit, le 22 août 1933, ne m'ont plus jamais répondu.

La situation est dès lors la suivante:

Huit heures 30 du soir, à Paris, ne pouvant en aucune manière et par aucun biais être tenu pour: PEU APRES six heures du matin, à Vienne, M. Poincaré tente subrepticement un décalage de douze heures, au terme duquel, six heures du soir sonnant bien, même au cadran de l'Europe centrale, PEU AVANT huit heures 30, la construction est redressée, et la fissure aveuglée, par où pouvait filtrer un rayon de vérité.

Mais cet artifice ne trompe personne, et, sauf preuve contraire résultant de l'examen assidu de tout le matériel en cause, tout chercheur a le droit de déduire d'un aveu spontané que le 118, arrivé à Paris PEU APRES le départ du 115, *était*, ou *pouvait et devait être* sur la table que M. Viviani balayait de sa canne avant la visite Schoen.

Il m'été objecté — notamment par le comte Max Montgelas dans une lettre privée — que l'ordre de mobilisation autrichienne n'avait été expédié par la chancellerie de l'Empereur François-Joseph qu'à 11 heures 30 du matin, et qu'il n'arriva à l'Etat-major qu'à midi 23, mais rien ne s'oppose à ce que M. Dumaine ait pu signaler, dès six heures du matin, un décret (1) qui ne devait être transmis et rendu public que plus tard. La fuite ou l'indiscrétion serait dans ce cas antérieure à la transmission, et les mots « A la première heure », qui constituent une anticipation, plutôt qu'une fausseté, ne peuvent s'entendre autrement (2).

On m'accordera enfin que si l'intervalle

(1) M. Herriot (Doc. II), parle non de: décret, mais de: décision.

(2) Si le 115 est apocryphe, soit au Livre Jaune, soit dans la deuxième version Poincaré, qu'on nous donne les télégrammes dont il serait le démarquage. Il est impossible que M. Dumaine n'ait rien télégraphié d'autre entre le 29 et le 31 juillet ou après le 31 juillet.

auquel je ne crois pas (6 heures du matin — 8 heures 30 du soir) est peu admissible par sa longueur, il devient dans la rectification dérobée de M. Poincaré (6 heures du soir — huit heures 30 du soir, peu vraisemblable par sa rapidité.

Mais une interprétation intervient ici, dans un sens ou dans l'autre, et c'est aux seules données de fait que s'attache mon examen.

C'est ainsi que j'entends ne me laisser rebuter ni par l'impossibilité alléguée de discerner si les heures proviennent du centre télégraphique, de l'office ministériel de réception, ou du bureau du chiffre (1); ni par l'inconsistance ou le caractère fictif des textes produits.

Les registres ou dossiers ne peuvent avoir été, tous, raturés, surchargés, altérés ou détournés, au point qu'on ne puisse s'y retrouver.

La falsification avouée par l'historien officiel Renouvin, des pièces elles-mêmes par juxtaposition, réduction, amplification, compilation ou interpolation, ne rend que plus urgente une vérification impartiale et publique.

Pour moi, j'incriminais l'exactitude des heures. Me répond-on que la question ne se pose pas, parce que ce sont les documents

(1) Voir Document II.

qui sont faux ? Alors la cause est entendue, et c'est au peuple allemand qu'ils entendaient accabler que profite leur irrégularité.

Pas un membre de la Ligue des Droits de l'Homme ne me contradira.

*
* *

Toute cette investigation, qui est aride, et paraît futile, a donc, en réalité, une importance capitale.

Ourdie à l'encontre de l'ambassadeur allemand, la méconnaissance de la mobilisation russe jouait, par contre-coup à l'endroit du roi d'Angleterre.

Qu'on n'oublie pas que, le 31 juillet 1914, le président Poincaré fit porter à Georges II la lettre suivante: « ...Nous avons nous-mêmes, dès le début de la crise, recommandé à nos alliés une modération dont ils ne se sont pas départis. (1)

Comme on ne peut parler de la « modération » d'une Puissance qui a mobilisé, si

(1) Revue de la Semaine, 18-3-21, p. 266.

Poincaré a connu, avant le départ ou pendant le voyage du messager, la mobilisation russe, la lettre est à refaire, ou à modifier, par télégramme; car si il en était autrement, le même courrier ne pourrait décemment apporter, le 2 août, à l'Elysée, la réponse du roi, commençant par ces mots: J'apprécie au plus haut point les sentiments qui vous ont poussé à m'écrire dans un sens si cordial et si amical, et je vous suis reconnaissant de m'avoir exposé vos vues si pleinement et si franchement... » (1).

(1) Id. ibid. p. 274.

C'est à ce double souci et à la nécessité de se créer un alibi que correspond le télégramme 117, que Viviani fera adresser à Paléologue, le même soir, *à 21 heures et 21 heures 30* (1), pour réclamer des nouvelles qui, de toute évidence, et même si l'on s'en tient à la version gouvernementale, sont parvenues au Quai d'Orsay avant le moment où il les réclame (2).

D'où il suit que, s'il est vrai que, suivant le mot d'un homme politique français, notre gouvernement a déclaré la guerre à l'Allemagne, en proclamant, le 1er août, que la France s'inspirerait de ses intérêts, cette *déclaration de guerre* était virtuellement impliquée dans l'assurance inexactement donnée, le 31 juillet, à l'ambassadeur de cette puissance, que la France « n'était nullement renseignée sur une prétendue

(1) Même remarque que précédemment.
(2) Document V.

mobilisation totale de l'armée et de la flotte russes ».

Et cela ne nous permet plus de parler, en ce qui nous concerne, d'une agression de l'Allemagne, que rien ne justifiait, et dont le souvenir, ou la réparation devrait continuer à peser sur nos destinées et les siennes.

Je ne suis pas libre d'ajouter quoi que ce soit à ces paroles. Mais ceux qui pourraient les soutenir de leur témoignage se sont tus ou m'ont combattu.

Je les supplie de révéler ce qu'ils ont *vu* ou *entendu*.

Notre effort est fragile, et nul, s'il a salué en Picquart un demi-dieu ne saurait leur faire grief de se refuser, à leur tour, à emporter ce secret avec eux.

Si j'ai été moi-même trop impatient de la vérité, ou me suis laissé parfois emporter à les devancer, qu'ils ne m'en tiennent pas rigueur; mais qu'ils apprennent combien j'ai dû souffrir à me séparer d'eux.

Il y a des années que je les attends dans la solitude. J'ai été honni, poursuivi et détenu pour nos idées. Qu'ils me tiennent quitte, sur ma sincérité, de ma rudesse.

Si j'ai méconnu certains de leurs mérites, c'est que mon admiration les voulait trop

purs. Je sais qu'ils furent plus humains que moi. Qu'ils parlent, et leur grandeur atteindra l'idée que je m'en faisais, aux heures d'abandon qui nous rapprochaient...

Et puis il y a les autres, tous les autres, que j'ai maudits souvent pour leur injustice, et qui m'ont reproché, faussement, d'attenter à leur patrie. Je ne leur demande aujourd'hui que d'abjurer leur erreur, pour que je puisse, sans remords ni renoncement, l'aimer et la servir.

Je voudrais qu'ils comprissent enfin que leur haine contre l'Allemagne est mensongère, et que leur méfiance du Führer ne saurait être l'indice d'une conscience droite.

Cet homme leur a dit, en face de l'Europe, qu'il veut l'égalité des droits et la paix. Il y a droit, au nom de son peuple, comme tout autre peuple. Prenez le donc au mot. Il y a assez longtemps que j'ai demandé pardon aux Allemands pour votre ignorance. Vous pouvez bien maintenant vivre en paix avec eux...

Que craindriez-vous ? La grande renonciation, qui devait rassurer le monde pour

toujours, et que vous n'avez jamais faite, est faite, par lui.

Si vous refusez sa main offerte, comme vous avez refusé, jadis, la main tendue par Guillaume II, c'est de vous dont on pensera que vous compromettez la France devant l'Europe, c'est de vous dont on dira que vous abaissez l'Europe devant le Monde...

C'est *votre* combat que cet homme mène. S'il succombe, par votre faute, demain l'herbe effacera la sépulture de vos Soldats Inconnus.

(Octobre-Novembre 1933).

APPENDICE

DOCUMENT I

LIGUE FRANÇAISE
POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME
ET DU CITOYEN

Le 20 décembre 1924.

c/Origines de la Guerre

MON CHER COLLÈGUE, (1)

Nous recevons aujourd'hui la réponse de M. Poincaré que nous nous empressons de vous transmettre en copie.

Nous faisons par ailleurs une démarche au Ministère des Affaires Etrangères pour essayer d'avoir le renseignement qui vous intéresse.

Veuillez agréer, mon cher Collègue, etc...

Le Secrétaire Général,
Signé: Henri GUERNUT.

COPIE JOINTE

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre datée d'hier et relative à une question que M. Lazare vous a prié de me poser.

(1) Ceci est inexact. Je n'appartiens pas à la Ligue.

Je regrette de n'être pas en mesure de répondre à M. Lazare.

Le passage de mes conférences du mois de mars 1921 auquel il fait allusion ne précise aucune heure et ne vise que le Livre Jaune. Au moment où ont eu lieu ces conférences je n'avais pas, bien entendu les pièces originales qui sont au Ministère, pas plus du reste, que je ne les avais eues en 1914, car les communications ne sont faites au Président de la République qu'en copies de déchiffrement et souvent avec un certain retard.

Au contraire, lorsque vous m'avez demandé en 1922 de vous donner les heures d'arrivée et de départ de la pièce 118, j'ai pu faire faire immédiatement la vérification par les services du Ministère, puisque j'étais alors Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères.

Mais aujourd'hui le renseignement que désire M. Lazare ne peut vous être fourni que par le Quai d'Orsay, la santé de M. Viviani, chef du Gouvernement de 1914, ne lui permettant malheureusement pas de le donner lui-même en ce moment. Je vous rappelle toutefois que M. Viviani s'est expliqué sur cette question dans la séance de la Chambre des Députés du 5 juillet 1922 et qu'il assistait d'autre part à ma conférence du 16 mars 1921, où ses souvenirs se sont trouvés d'accord avec les miens.

Peut-être mon éminent collègue et ami M. Bienvenu-Martin, vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme, qui était ministre de la Justice et vice-président du Conseil en 1914 serait-il à même

de préciser le point qui intéresse M. Lazare ou de se procurer cette précision au Ministère, au nom du Gouvernement de 1914.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, etc...

Signé: POINCARÉ.

DOCUMENT II

LIGUE FRANÇAISE
POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME
ET DU CITOYEN

Paris, 26 *février* 1925.

c/Origines de la Guerre

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que notre Président M. Ferdinand Buisson a reçu de M. le Ministre des Affaires Etrangères la lettre suivante:

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, par lettre du 26 décembre dernier, me demander de vous indiquer l'heure de départ du télégramme n° 115 du Livre Jaune, par lequel l'Ambassadeur de France à Vienne informait son Gouvernement que la mobilisation austro-hongroise venait d'être décidée.

Pour répondre à votre demande, j'ai fait procéder à des recherches qui ont demandé un certain temps et qui me permettent de répondre aujourd'hui exactement à votre demande.

D'après les indications relevées sur les registres du Chiffre, le télégramme n° 115 a été expédié

de Vienne le 31 juillet à 6 heures du matin et reçu le même jour à 20 heures 30.

D'autre part, il avait été répondu par lettre du 9 janvier 1923, signée par M. Poincaré, à votre demande de renseignements concernant la date précise d'expédition et d'arrivée du télégramme n° 118, du Livre Jaune, adressé le 31 juillet 1914 de Saint-Pétersbourg par M. Paléologue à M. Viviani, pour annoncer la mobilisation générale russe. Ce télégramme, comme il vous avait été dit, a été expédié de Saint-Pétersbourg le 31 juillet, à 6 heures du matin (1) et reçu à Paris à 20 heures 30. Les deux avis de la mobilisation austro-hongroise et de la mobilisation russe seraient donc parvenus à Paris le même jour et à la même heure.

Toutefois une légère inexactitude matérielle s'est glissée dans les renseignements fournis par les Services du Département à M. Poincaré et se trouve reproduite dans *sa* lettre qu'*il* (sic) vous a adressée le 19 janvier 1923 (2). Il y est dit en effet que le télégramme est parvenu au Service du Chiffre à 8 h. 30 du soir. Or, il y a lieu d'observer que les indications horaires d'arrivée aux registres du Chiffre étaient alors celles de l'arrivée au Bureau télégraphique et non celles du déchiffrement; c'est en effet depuis juillet 1923 seulement que le Service du Chiffre indique comme heure d'arrivée celle de l'arrivée au Service même.

(1) Ce renseignement a été rectifié par M. Herriot (voir Document III).

(2) Ceci doit être une erreur. Je crois qu'il faut lire, d'après le contexte, 9 janvier.

C'est donc en réalité au « Bureau télégraphique » que se rapporte la mention d'arrivée des deux télégrammes n° 115 et 118 du Livre Jaune, sans qu'il soit possible d'ailleurs de préciser actuellement s'il s'agissait du Bureau télégraphique du Département ou du Bureau central extérieur...

Signé: HERRIOT.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments etc...

Le Secrétaire Général,
Signé: Henri GUERNUT.

DOCUMENT III

LIGUE FRANÇAISE
POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME
ET DU CITOYEN

Paris, 26 *février* 1925.

c/Origines de la Guerre

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que notre Président M. Fernand Buisson a reçu de M. le Ministre des Affaires Etrangères la lettre suivante:

Monsieur le Président,

Une erreur matérielle que je m'empresse de rectifier, s'est glissée dans la lettre que je vous ai adressée le 15 février dernier au sujet des télégrammes n^{os} 115 et 118 du Livre Jaune.

Le télégramme n° 118 a été indiqué comme ayant été expédié de Saint-Pétersbourg le 31 juillet à 6 heures du matin: c'est en réalité à 10 h. 45

que cette expédition a été effectuée: c'est le télégramme n° 115, venant de Vienne, qui a été expédié à 6 heures du matin...

Signé: HERRIOT.

Veuillez agréer, Monsieur, etc...

Le Secrétaire Général,
Signé: Henri GUERNUT.

DOCUMENT IV

LETTRE A ARISTIDE BRIAND

Marseille, 21 *octobre* 1926.

RECOMMANDÉE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous confirmer mon envoi (pli recommandé 310 du 5 mars 1926) d'un exemplaire du journal *L'Humanité,* où se trouvaient posées certaines questions intéressant votre Département (1) mais demeurées jusque ici sans réponse.

J'ignore d'autre part si votre prédécesseur a jugé bon de vous transmettre, ainsi que je l'en avais prié, une lettre par laquelle je lui demandais, le 21 juillet 1926, de vouloir bien m'autoriser à effectuer dans les Archives de 1914 un certain nombre de recherches dont je ne laissais pas de lui signaler personnellement combien elles importaient au rétablissement de la vérité — par delà les révoltes qu'on enchaîne et les consciences en sommeil.

J'estime qu'il est de mon devoir de réitérer ma requête.

Veuillez agréer, Monsieur, etc...

LAZARE.

(1) N° du 25 février 1926.

DOCUMENT V

Paris, le 31 *juillet* 1914. (1)

Le gouvernement allemand a décidé à midi de prendre toutes les dispositions militaires que comporte l'état dit « état de danger de guerre ».

En me communiquant cette décision, ce soir à 7 heures, le Baron de Schoen a ajouté que le Gouvernement exigeait en même temps que la Russie démobilise. Si le Gouvernement russe n'a pas donné une réponse satisfaisante dans un délai de douze heures, l'Allemagne mobilisera à son tour.

J'ai répondu à l'Ambassadeur d'Allemagne que je n'étais nullement renseigné sur une prétendue mobilisation totale de l'armée et de la flotte russes, que le Gouvernement allemand invoquait comme raison des nouvelles mesures militaires qu'il prend dès aujourd'hui.

Le baron de Schoen m'a demandé en terminant, au nom de son Gouvernement, quelle serait, en cas de conflit entre l'Allemagne et la Russie, l'attitude de la France. Il m'a dit qu'il viendrait prendre une réponse demain samedi à une heure.

(1) Texte du Livre Jaune de 1914. Page 115. n° 117.

Je n'ai pas l'intention de lui faire une déclaration à ce sujet et je me bornerai à lui dire que la France s'inspirera de ses intérêts. Le Gouvernement de la République ne doit, en effet, compte de ses intentions qu'à son alliée.

Je vous prie de porter immédiatement ce qui précède à la connaissance de M. Sazonoff ET DE ME RENSEIGNER D'URGENCE SUR LA REALITE D'UNE PRETENDUE MOBILISATION GENERALE EN RUSSIE (1). Ainsi que je vous l'ai déjà fait connaître, je ne doute pas que le Gouvernement impérial, dans l'intérêt supérieur de la paix, n'évite pour sa part tout ce qui pourrait rendre inévitable ou précipiter la crise.

Signé: VIVIANI.

(1) Le rétablissement du passage souligné, qui aurait été supprimé dans le Livre Jaune (ce qui ne s'explique guère, ou ne s'explique que trop) est dû à M. Poincaré lui-même. Il résulte de la publication au Cahier de Mars 1923 des Droits de l'Homme (page 90) d'une lettre du 9 janvier précédent, où il est en outre indiqué que « l'original porte dans le timbre apposé par le Service du Chiffre, la mention: Expédié à 21 heures et 21 heures 30 » et que « c'est donc par erreur que ce télégramme avait été indiqué comme expédié à 4 heures de l'après-midi ».

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre Ier 7

Chapitre II 41

Appendice 77

Document I 79

Document II 83

Document III 87

Document IV 89

Document V 91

ÉDITIONS FIGUIÈRE

166, Boul. Montparnasse, PARIS (XIVe)

Paul Brulat :	La Faiseuse de Gloire.......	12	»
Rosita Girardot :	La Confession d'une Femme.	12	»
Mme de Laborderie :	L'Amant de la Solitude......	12	»
Bonne Marie Surcouf :	La Coupe de Jade..........	12	»
Jean Valmy-Baysse :	Angèle Planterose..........	12	»
André Salmon :	Comme un Homme.........	12	»
Léon Frapié :	L'Enfant Perdu............	10	»
Maurice Rostand :	L'Homme que j'ai tué (pièce)	12	»
— —	Marchands de Canons (pièce)	12	»
Fernand Divoire :	Choix de Poèmes..........	12	»
Eugène Figuière :	Les Bonheurs Intimes.......	20	»
Jean-Bernard :	Miettes d'Histoires	12	»
L. de Gonzague-Frick :	Vibênes	7	»
Jean Ajalbert :	En Amour................	10	»
J.-M. Renaitour :	Choix de Poèmes...........	12	»
Marg Burnat-Provins :	Choix de Poèmes...........	12	»
André de Lorde :	Figures de Cire............	12	»
Benito Mussolini :	Paroles Italiennes..........	8	»
Xavier Privas :	Trente Ans de Chansons.....	12	»
Louis de Robert :	De l'Amour à la Sagesse....	6	»
Juliette Adam :	Les Arbres................	6	»
Eugénie Buffet :	Ma Vie, Mes Amours, Mes Aventures	12	»

Envoi du Catalogue sur demande
(Chèque Postal Paris 364-76).

IMPRIMERIE SPÉCIALE DES ÉDITIONS FIGUIÈRE — PARIS — 1934